## AR Prefecture

017-200041523-20250403-DEC190\_2025-AU Reçu le 10/04/2025

Н A Τ F Personnel contractuel



Décision n° 190/2025

## COMMUNAUTE DE COMMUNES **DE LA HAUTE-SAINTONGE**

## Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 2 : création de postes pour les emplois saisonniers, les contrats aidés, les contrats d'apprentissage ou d'alternance, les contrats pour accroissement d'activité et les besoins occasionnels, en conformité avec les autorisations budgétaires des budgets principal et annexes).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de travail avec :

- Madame BOSQ Dylana, sous la forme d'un contrat à durée déterminée d'insertion en tant qu'agent d'aménagement paysager, pour une durée de 4 mois soit du 03/04/2025 au 02/08/2025,
- Madame SOULIGNAC Émilie, sous la forme d'un contrat à durée déterminée d'insertion en tant qu'agent d'aménagement paysager, pour une durée de 4 mois soit du 01/05/2025 au 31/08/2025,

Fait à Jonzac 03 AVR. 2025 l e

Le\_Président Claude BELOT Communauté des Communes de la Haute-Saintonge 7 rue Taillefer - CS 70002 17501 JONZAC Cedex



Communauté des Communes de la Haute-Saintonge